

ARRÊTÉ EN CONSEIL
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Numéro 1903

PRÉSENT:

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT le délai de rapport de
la Commission d'enquête sur l'ad-
ministration générale de l'hôpital
Jean Talon, et diverses autres questions

-----oooOooo-----

ATTENDU QUE monsieur le docteur J.-Henri
Charbonneau, membre de la Commission d'enquête sur
l'administration générale de l'hôpital Jean Talon, et
diverses autres questions, a été malade, qu'il est au
repos complet, et que sa convalescence devra se pro-
longer jusqu'au 1er octobre prochain;

ATTENDU QUE monsieur le docteur Gustave Auger,
membre de ladite Commission, est en Europe depuis quel-
ques semaines et qu'il ne sera pas de retour avant le
15 octobre prochain;

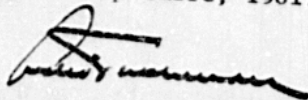
ATTENDU QUE monsieur le juge Victor Chabot,
Président de cette Commission, adû, au cours des trois
derniers mois, consacrer une partie de son temps à
ses fonctions de magistrat dans et pour le district ju-
diciaire de St-Hyacinthe;

ATTENDU, en conséquence, que le délai fixé
par le Lieutenant-gouverneur en conseil à ladite
Commission pour faire rapport est insuffisant.

IL EST ORDONNE en conséquence, sur la pro-
position du Procureur général:-

QUE, sur l'avis du Président de la Commission,
le délai pour la production du rapport de la Commission
d'enquête sur l'administration générale de l'hôpital
Jean Talon, et diverses autres questions, fixé au 30
septembre 1961, soit étendu jusqu'au 15 décembre 1961.

Approuvé ce 14^{ième}
jour de septembre, 1961.



ADMINISTRATEUR

